



Sinistre porte arg j etai a l arret j attachai mon 2 enfant plusi

Par **0363**, le **05/01/2013** à **22:22**

[fluo]bonjour[/fluo] j ai eu un accrochage il y a 2 jours j etai garer dans une rue sens unique j ai 2 enfants la premiere monte dans son rehausseur cote droit donc cote trottoir je prend la plus jeune pour l intaller coter gauche je l installe ma porte est entouverte plusieurs vehicule son passer en faisant attention quand ca arive une camionette et me tape la porte on fait un constat 1 jour plus tard la personne veu refaire le constat en me disant c est l assurance qui lui demande parce que on a pas mis que la porte etait entre ouverte alors que moi quand j ai deposer mon constat on m a rien demander pouvez vous m aider qui doi je croire est ce que l on a le droit de faire refaire un consatat 2 jours apres [fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **alterego**, le **07/01/2013** à **21:02**

Bonjour

Refaire le constat pas spécialement. Reconnaître que la portière était ouverte oui. Je pense que le point d'impact sur l'un et l'autre véhicule ne laisse aucun doute à ce sujet.

Refuser de refaire le constat ne vous donnera pas raison pour autant... vous installiez votre enfant côté circulation. Votre assureur ne vous a rien demandé sachant pertinemment que vous êtes en tort.

Cordialement